

PIÈCE 28

Harcèlement par actionnaire de Qwant SAS Thomas DECAUX — Actionnaire et salarié historique

&

Droit de réponse engagé par Stéphane Erard

suite au non-retour d'Olivier Aichelbaum / ACBM (Le Virus Informatique)

Contexte : Le 3 septembre 2022, Stéphane Erard adresse un email à Olivier Aichelbaum (ACBM / Le Virus Informatique), avec copie à contact@qwant.com, rh@qwant.com et team@qwant.com, exerçant son droit de réponse suite à l'enquête publiée par ACBM sur Qwant et la vie privée.

Thomas Decaux, actionnaire direct et salarié historique de Qwant depuis sa création, s'insère alors dans la conversation et engage un échange de 32 messages du 3 au 5 septembre 2022, dans lequel il dénigre, insulte et tente de délégitimer le lanceur d'alerte.

ACBM n'a jamais donné suite à la demande de droit de réponse.

PARTIE A — DROIT DE RÉPONSE

Exercice du droit de réponse par Stéphane Erard

Le 3 septembre 2022 à 04h23, Stéphane Erard adresse un email détaillé à Olivier Aichelbaum (ACBM), avec copie aux adresses générales de Qwant, constituant une demande formelle de droit de réponse suite à l'enquête du Virus Informatique sur Qwant.

Points soulevés dans l'email initial

- **Yes We Hack / Vassault-Houlière :** ACBM n'a pas indiqué que la plateforme de bug bounty était liée à Guillaume Vassault-Houlière, responsable de l'infra à Rouen
- **Salaires « manifestement indécents » :** Les 20 plus hauts salaires, les défraiements à 6 000 €/mois, lobbying et séances de méditation non examinés
- **URSSAF impayé :** Conséquences sur la retraite des salariés non enquêtées
- **Facturation PDG via sociétés personnelles :** Des centaines de milliers d'euros facturés dès 2013, potentiel abus de bien social
- **Rapports CNIL 2015, 2016, 2019 :** Jamais publiés, tous négatifs, ACBM n'a pas enquêté
- **Transmission IP/24 à Microsoft :** Explication technique de Léandri (fraude au clic) technologiquement absurde
- **Distorsion de concurrence :** Qwant sans technologie propre, faussant les marchés publics (armée française)
- **Financement R&D Bing par la CDC :** Fonds publics finançant de facto Microsoft et les biens immobiliers des dirigeants

Non-retour d'ACBM

Malgré une relance formelle le 7 septembre 2022 à Olivier Aichelbaum et Maître Ronan Hardouin (avocat de Stéphane Erard), demandant une réponse, une proposition à l'amiable

et un droit de réponse publié sur le site d'ACBM, **aucune suite n'a été donnée**. Le présent document constitue donc l'exercice unilatéral de ce droit de réponse.

PARTIE B — THOMAS DECAUX, ACTIONNAIRE DE QWANT

Identification de Thomas Decaux

Fiche d'identification	
Nom	Thomas DECAUX
Fonction	Salarié et actionnaire historique de Qwant SAS depuis sa création
Email professionnel	t.decaux@qwant.com
Pseudo Twitter	@ebuildy
Statut actionnarial	Actionnaire direct de Qwant SAS (comme J-C Chemin)

Chronologie de l'échange (3-4 septembre 2022)

L'échange comprend 32 messages au total dans le fil « Re: Qwant, demande de droit de réponse ». Thomas Decaux s'insère spontanément dans la conversation alors qu'il n'était pas destinataire initial.

Phase 1 — Approche cordiale et aveux implicites

Thomas Decaux débute sur un ton léger : « *Je suis presque déçu de pas apparaître ./ Snif* ». Erard répond de manière apaisée : « *Je n'ai rien contre toi* » et « *je sais que tu bossais dur sur des sujets complexes* ».

Erard lui demande combien il avait vendu son agrégateur initial. Decaux répond : « *Rien ./ je pense que je suis le seul con a pas avoir croqué mais que travaillé ./* ». **Cet aveu implicite confirme que d'autres ont « croqué » (profité financièrement de manière indue) chez Qwant.**

Phase 2 — Minimisation et aveux sur la corruption

Thomas Decaux tente de minimiser la gravité des faits :

- **Banalisation de la corruption** : « *Tout le monde est corrompu dans ce pays. La situation de Qwant est la même de toutes les startups* »
- **Aveu sur la corruption** : « *j'ai été conseiller municipal et communautaire, je peux te dire que de la corruption, blanchement etc... j'en ai vu à un niveau que tu ne peux même pas imaginer !!!! Qwant c'est rien à côté* ». **Decaux reconnaît implicitement la corruption chez Qwant tout en la minimisant.**
- **Reconnaissance des mensonges** : « *Ça te fait quoi que Qwant ait menti ?* » — **Decaux reconnaît expressément que Qwant a menti.**
- **Désintérêt affiché** : Sur son actionnariat : « *Franchement aucune idée, je m'en suis toujours un peu foutu de tout ça, moi je fais un job et je suis payé* »
- **Absence d'empathie** : « *une entreprise n'a pas d'empathie, tu confonds avec une association* » — concernant les employés de Xilopix licenciés

Phase 3 — Insultes, dénigrement et pathologisation

Le ton se dégrade. Ses propos constituent un dénigrement systématique et une pathologisation du lanceur d'alerte :

Citation de Thomas Decaux	Qualification
« Tu es vraiment malade »	Pathologisation
« il faut que tu fasses soigner »	Pathologisation
« t'es bipolaire ou quoi ?? »	Insulte médicale
« Tu es encore plus malade que ce que je pensais »	Pathologisation
« tu es juste complètement maboul »	Insulte
« tu passes pour un dérangé »	Dénigrement
« tu es ridicule »	Dénigrement
« quelle tristesse »	Condescendance

Mise en contexte : le contraste des tons

Le tableau ci-dessous restitue les échanges dans leur contexte immédiat. Il démontre que Stéphane Erard maintient un ton mesuré et factuel tout au long de la conversation, tandis que Thomas Decaux bascule dans l'insulte et la pathologisation :

Ce qu'écrit Stéphane Erard (avant)	Ce que répond Thomas Decaux (après)
« Je n'ai rien contre toi » « Je sais que tu bossais dur sur des sujets complexes » « N'y voit pas mal même si mes propos peuvent être cons »	« tu passes pour un dérangé » « Bon courage pour la suite »
« Ce n'est pas parce que c'est une boîte privée que ça autorise à frauder » « Mentir sur la tech, Qwant n'a fait que ça. Factuel. »	« Il faut que tu sortes de ta bulle » « ce qui t'es arrivé ce n'est rien à côté de la souffrance de beaucoup de personnes »
« Et je suis tout seul responsable des mensonges de Qwant ? » « Arrête d'inverser les rôles »	« en fait tu te crois un lanceur d'alerte :-) » « T'es encore plus malade que ce que je pensais » « t'es bipolaire ou quoi ?? »
« Tu as eu de l'empathie toi pour les employés de Xilopix ? » « Je t'ai demandé à toi quelle empathie »	« une entreprise n'a pas d'empathie, tu confonds avec une association » « Ça te fait quoi que Qwant ait menti ? »
« Ils ont une famille ? Sûrement. Et moi non ? » « Et les employés de Xilopix n'ont pas de familles eux non plus ? »	« Tu es vraiment malade, il faut que tu fasses soigner » « tu es juste complètement maboul, quelle tristesse » « tu es ridicule »

Note : les citations en gras dans la colonne de droite correspondent aux insultes recensées dans le tableau précédent. Le décalage entre le ton factuel et mesuré d'Erard et la virulence insultante de Decaux est systématique sur l'ensemble des 32 messages.

Phase 4 — Tentative de délégitimation du lanceur d'alerte

- « Haaa je viens de comprendre, en fait tu te crois un lanceur d'alerte :-) » — Raillerie visant à décrédibiliser le statut
- « Si tu avais au moins assumé et démissionné comme quelqu'un d'honnête dans ses bottes, là en fait tu maronnes parce que tu t'es fait licencié, c'est tout » — Argument juridiquement infondé : la loi Wasserman ne conditionne pas le statut de lanceur d'alerte à une démission

- « *surtout pour un truc aussi petit qu'un moteur de recherche...* » — Minimisation du préjudice (~100 M€ de fonds publics)
- « *c'est toi qui harcèle tout le monde avec tes mails à 4h du mat* » — Inversion victime
- « *Il faut que tu sortes de ta bulle, empathie pour des ingénieurs qui se retrouvent au chômage :-)* woaaaa » — Minimisation de la souffrance d'Erard

Phase 5 — Coupure de communication

Le 4 septembre 2022, Decaux conclut : « *Mec je te parle plus, pourquoi tu mets tout en public sur Twitter ? Tu es vraiment malade, il faut que tu fasses soigner et que tu passes à autre chose. Va défendre plutôt des vraies causes si tu as du temps, mais là vraiment, tu es ridicule. Tu vois j'étais l'un dernier qui avait un peu de peine pour toi, là je sais que tu es juste complètement maboul, quelle tristesse* ».

PARTIE C — ANALYSE JURIDIQUE

Qualifications pénales et civiles

- **Harcèlement moral (art. 222-33-2-2 CP)** : Propos répétés ayant pour objet une dégradation des conditions de vie. Les insultes répétées (« malade », « maboul », « bipolaire », « dérangé ») constituent des propos répétés au sens de la loi.
- **Dénigrement d'un lanceur d'alerte (art. 10-1 loi Wasserman)** : Toute mesure de représailles, y compris le dénigrement, prise contre un lanceur d'alerte est interdite. Decaux, actionnaire et salarié, agit dans l'intérêt de Qwant.
- **Injure non publique (art. R621-2 CP)** : Les termes « maboul », « bipolaire », « dérangé », « malade » constituent des expressions outrageantes.
- **Inversion victimaire et obstruction** : Le schéma recoupe la Pièce 27 : pathologisation du lanceur d'alerte, réduction à une rancune post-licenciement.

Parallèle avec J-C Chemin et le schéma global

Thomas Decaux et Jean-Claude Chemin sont tous deux actionnaires directs de Qwant SAS. Le schéma de représailles est identique :

Méthode	J-C Chemin (CTO)	Thomas Decaux
Pathologisation	Like tweet « crétin » (P.27c)	« malade », « maboul », « bipolaire »
Inversion victimaire	Compte @StefoneErreur (P.27b)	« c'est toi qui harcèle »
Délégitimation	Avertissement pour tweets d'alerte	« tu te crois lanceur d'alerte »
Minimisation	Citation directe (SLAPP)	« Qwant c'est rien à côté »
Violence	Agression physique (31/03/2016)	Violence verbale répétée par email

Valeur probatoire

Cet échange email, provenant du serveur professionnel de Qwant (t.decaux@qwant.com), constitue une preuve directe et spontanée :

- **Authenticité** : Emails envoyés depuis l'adresse professionnelle Qwant, horodatés
- **Spontanéité** : Decaux s'est inséré de lui-même dans la conversation, sans y être invité
- **Aveux** : Reconnaissance explicite que Qwant a menti, que la corruption existe, que d'autres ont « croqué »
- **Lien avec Qwant** : Decaux agit depuis son adresse professionnelle, en tant qu'actionnaire et salarié

CONCLUSION

Les échanges email du 3-4 septembre 2022 entre Stéphane Erard et Thomas Decaux, actionnaire direct de Qwant SAS, démontrent :

1. Un harcèlement moral caractérisé par des insultes répétées et une pathologisation systématique du lanceur d'alerte

2. Des aveux implicites et explicites sur les mensonges de Qwant et la corruption interne
3. Un schéma de représailles identique à celui de J-C Chemin (Pièce 27), confirmant une stratégie coordonnée de délégitimation
4. Le non-retour d'ACBM à la demande de droit de réponse, nécessitant l'exercice unilatéral de ce droit

Nice, le 9 mars 2026

Stéphane ERARD

Lanceur d'alerte